

DELIBERATION N° 26/2026

Désignation des représentants des collectivités et

établissements publics locaux affiliés au sein des Commissions Administratives

Paritaires placées auprès du CDG

Le **01 juillet 2026 à 17h00** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 17
- Représentés : 2

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joel BONNAFFOUX, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jacques FRANCOU, Madame Marie BELLON, Monsieur Gérald CHENAVIER, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Monsieur Florent MARTIN, Monsieur Éric BOUTEILLE, Monsieur Rodolphe PAPET, Monsieur Richard MAGNAN, Madame Dhouha SAIHI, Madame Claire BARNEOUD, Madame Marie-Christine LAZARO, Madame Muriel MULLER, Madame Bernadette SAUDEMONT

Avaient donné pouvoir :

Madame Raphaëlle MARTOIA à Monsieur Marcel CANNAT
Monsieur Maurice BRUN à Monsieur Éric BOUTEILLE

Vu le code général de la fonction publique notamment les articles L261-2 et L262-5 du Code général de la fonction publique,

Vu le Décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Considérant que les représentants de l'autorité territoriale sont désignés par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale lorsque la commission administrative paritaire est placée auprès d'un centre de gestion.

LE PRESIDENT

La Présidence de la CAP est assurée par le Président du Centre de Gestion ou son représentant.

Dès lors, le Conseil d'administration doit procéder à la désignation de :

- 4 représentants titulaires et suppléants pour la catégorie A
- 5 représentants titulaires et suppléants pour la catégorie B

- 8 représentants titulaires et suppléants pour la catégorie C

Il est proposé de désigner, avec leurs accords, les élus suivants :

Catégorie A

- en tant que titulaires : M. BONNAFFOUX, M. ODDOU, M. FRANCOU, M. BERNARD-BRUNEL
- en tant que suppléants : M. BOUTEILLE, M. CHENAVIER, Mme BELLON, Mme PINET

Catégorie B

- en tant que titulaires : M. BONNAFFOUX, M. ODDOU, M. FRANCOU, M. BERNARD-BRUNEL, M. AILLAUD
- en tant que suppléants : M. BOUTEILLE, M. CHENAVIER, Mme BELLON, Mme PINET, M. PAPET

Catégorie C

- en tant que titulaires : M. BONNAFFOUX, M. ODDOU, M. FRANCOU, M. BERNARD-BRUNEL, M. AILLAUD, M. MAGNAN, Mme MULLER, Mme DURIF
- en tant que suppléants : M. BOUTEILLE, M. CHENAVIER, Mme BELLON, Mme PINET, M. PAPET, Mme DIMPRES, Mme SAUNIER, Mme MARTOIA

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 19

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

Sont désignés représentants des collectivités et des établissements publics au sein des commissions administratives paritaires :

- Catégorie A

- en tant que titulaires : M. BONNAFFOUX, M. ODDOU, M. FRANCOU, M. BERNARD-BRUNEL
- en tant que suppléants : M. BOUTEILLE, M. CHENAVIER, Mme BELLON, Mme PINET

Catégorie B

- en tant que titulaires : M. BONNAFFOUX, M. ODDOU, M. FRANCOU, M. BERNARD-BRUNEL, M. AILLAUD
- en tant que suppléants : M. BOUTEILLE, M. CHENAVIER, Mme BELLON, Mme PINET, M. PAPET

Catégorie C

- en tant que titulaires : M. BONNAFFOUX, M. ODDOU, M. FRANCOU, M. BERNARD-BRUNEL, M. AILLAUD, M. MAGNAN, Mme MULLER, Mme DURIF
- en tant que suppléants : M. BOUTEILLE, M. CHENAVIER, Mme BELLON, Mme PINET, M. PAPET, Mme DIMPRES, Mme SAUNIER, Mme MARTOIA

Fait à Gap, le 01 juillet 2026

Le Président

Marcel CANNAT

Reception en préfecture
6624050075-20260707-26_01045-AR
Date de télétransmission : 07/07/2026
Département de la Haute-Savoie - Préfecture : 07/07/2026